

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 23 septembre 2019 à 19 heures

Président de séance : **Monsieur Alain ARCHIER, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) :

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane, PEYRARD Georges.

Pouvoir(s) :

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Martine MAYOUD, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 061 : Remboursement sinistre

Le conseil municipal approuve le remboursement de 76,80 € suite au sinistre concernant une plaque du plafond de la salle polyvalente lors de la location à un particulier et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 062 : Décision modificative du budget

Le Conseil Municipal abroge la délibération n° 2019_043, donne son accord sur la décision modificative du budget n° 1 et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 063 : Plan de financement modificatif pour l'opération « Création de toilette publique Place de l'Eglise pour répondre à l'obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite »

Le conseil municipal approuve le plan de financement modificatif pour l'opération « Création de toilette publique Place de l'Eglise pour répondre à l'obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite » suivant

DEPENSES		RECETTES	
Frais de géomètre	858,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (subvention de 30 % demandée)	18 051,00 €
Frais de réalisation décl. Préal.	750,00 €		
Acquisition du terrain	Session gratuite		
Frais de notaire	150,00 €	Autofinancement	30 212,00 €
Travaux maçonnerie / réseaux	18 005,00 €		
Module sanitaire préfabriqué	28 500,00 €		
TOTAL H.T. DEPENSES	48 263,00 €	TOTAL H.T. RECETTES	48 263,00 €

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 064 : Contrat d'hébergement de progiciels périscolaires

Le conseil municipal approuve le contrat d'hébergement pour le logiciel périscolaire, dont le coût annuel est de 878,40 € TTC. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 065 : Convention stabilisation profil d'écoulement au droit de la station hydrométrique de la Déôme à Moulin Ferrand/ Convention N°2019-019 – Syndicat des Trois rivières

Le conseil municipal autorise le Syndicat des Trois Rivières à engager les travaux de stabilisation du profil d'écoulement au droit de la station hydrométrique de la Deôme/Deûme et s'engage à respecter les travaux effectués par le Syndicat des Trois Rivières ;

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 066 : Permissions de voirie - Orange - Convention relative à l'utilisation d'appuis d'éclairage public en bois ou en béton pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

Le conseil municipal donne son accord à la permission de voirie demandée par ORANGE pour l'utilisation d'appuis d'éclairage public en bois ou en béton pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques pour une durée de 20 ans à compter de la date de signature.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 067 : Permissions de voirie - Orange - Demande de permissions de voirie branchement Rue du Gunchet Midi

Le conseil municipal donne son accord à la permission de voirie demandée par ORANGE dans le cadre du branchement d'un particulier domicilié avenue du Vivarais, jusqu'au 3 décembre 2033.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 10.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le **26 SEP. 2019**, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

